

**COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL****Mercredi 5 janvier 2022 – 9h00-11h30****Saint-Cyr-sur-le-Rhône**

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Thierry KOVACS, Claudine PERROT-BERTON, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Charles ZILLIOX, Christophe DELORD, Frédéric DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS

**Elus du bureau excusés :** Philippe GENTY, André FERRAND

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Gaëlle MASSON, Mélodie LIORET

---

**ORDRE DU JOUR**

- Préparation budgétaire
- Présentation du bilan d'activité 2021
- Priorités année 2022 : ZAN
- Point d'avancement schéma d'accueil des entreprises du Val d'Ay
- Projet commercial Saint Clair (Annonay Rhône Agglomération)
- Schéma régional éolien DREAL
- Présentation de la pré-cartographie Vieilles forêts, forêts anciennes et matures
- Démarche E.R.C
- Divers : Préparation du rdv du 18/01 avec le sous-préfet coordinateur

**Validation du compte-rendu du précédent bureau**

Le compte-rendu du bureau syndical du 1<sup>er</sup> décembre 2021 est validé à l'unanimité.

**Point agenda**

Les deux prochains conseils syndicaux auront lieu les **mercredi 2 février 2022 (Débat d'orientation budgétaire)** à Beaurepaire **et mercredi 16 mars 2022 à 18h** (vote du budget 2022).

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le mercredi 2 février 2022 à 9h dans les locaux du SMRR à Vienne.

Philippe Delaplace rencontrera, avec Thierry Kovacs, le nouveau Sous-Préfet coordinateur le 18 janvier prochain à Vienne.

- Les réunions de préparation, politiques et techniques, de la conférence des SCOT prévue par la loi Climat et Résilience se poursuivent bien que le Gouvernement ait annoncé un report de la date limite d'organisation des conférences régionales en octobre 2022. Deux dates sont bloquées à ce stade pour l'organisation de COPIL de préparation : les 16 février et 16 mars à 17h30 en visio.

**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

- Plusieurs réunions ont eu lieu au cours du mois de décembre concernant les PLU et Cartes communales (Davézieux, Colombier-le-Cardinal, Saint-Sorlin en Valloire). Le SMRR a par ailleurs participé à la visite du préfet Rollon Michel-Blaisot coordonnateur du dispositif Action Cœur de Ville à Vienne le 17 décembre et au COPIL du dispositif Petite Ville de Demain de Chasse-sur-Rhône le 20 décembre après-midi. Sylvie Dezarnaud informe le Bureau qu'un COPIL du dispositif Petite Ville de Demain de Beaupaire à eu lieu en décembre et de nouvelles instances sont programmées au S1 2022. De nouvelles réunions PLU sont prévues en janvier (Trèves, Quintenas, PLUI ARA).
- Concernant le volet économique, une réunion de travail est programmée le 19 janvier prochain à 14h dans le cadre de l'étude sur les friches avec élus de Maclas, Loire Habitat, EPORA et la CCPIR. Charles Zilliox sera présent pour le SMRR. L'objectif est d'étudier la possibilité, souhaitée par les élus, de passer par le futur marché friche du SCOT.
- Concernant le volet environnement, le SMRR a participé au COPIL annuel de l'île de la Platière piloté par le Sous-Préfet de Vienne. Charles Zilliox est intervenu lors du COPIL de lancement du Plan Paysage du SCOT Sud Loire pour présenter la démarche effectuée dans les Rives du Rhône dans le cadre du schéma de secteur de la côtière rhodanienne. En janvier 2022, les équipes du SMRR se mobiliseront dans le cadre des ateliers sur la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Pilat (volet changement climatique) et pour finaliser les rencontres techniques avec les EPCI dans le cadre de la démarche ERC.
- Concernant l'énergie, le SMRR a participé au comité départemental de l'énergie de la Drôme le 14 décembre et prépare l'organisation, fin janvier, d'une rencontre avec les opérateurs photovoltaïques.
- Concernant la thématique eau : les réunions techniques et politiques des 2 PAPI portées par le SIRRA (Sanne Dolon et 4 vallées) se sont poursuivies en décembre et Frédéric Dubouchet a représenté le SCOT au sein de ces instances où les échanges, particulièrement sur le PAPI des 4 vallées ont été houleux. Un point spécifique sera remonté au Sous-Préfet lors de sa rencontre avec les élus du SCOT. En janvier 2022, le SMRR sera mobilisé dans le cadre des comités départementaux de la Loire et du Rhône ainsi que pour la CLE du SAGE Bièvre, Liers, Valloire.
- Concernant le volet foncier et observation, les réunions de présentation des données d'occupation du sol se poursuivent : les équipes du SMRR doivent présenter les analyses territoriales en bureau du Pilat Rhodanien (reporté après janvier 2022).
- Concernant le volet Mobilité/Transport, le SMRR a participé activement au 2<sup>ème</sup> atelier du Plan de Mobilité de Vienne Condrieu Agglomération en décembre et les élus (Thierry Kovacs et Christophe Delord) se sont mobilisés dans le cadre du comité de concertation et de suivi de la démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon piloté par le Préfet de Région. Lors de cette instance, plusieurs intervenants ont ré-évoqué le sujet du CFAL (Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise) alors que ce sujet n'est pas inscrit dans les mesures post A45 d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon (point de vigilance)

## **1/ Préparation Budgétaire 2022**

**Le budget de fonctionnement du SMRR 2022 s'équilibre à environ 1 162 000 €** (à date, sous réserve des dernières écritures de 2021 à venir) ; dont la part GPRA qui s'élève à 61 534 € (à solder auprès des EPCI d'ici fin 2022).

Les principales dépenses de fonctionnement 2021-2022 se décomposent de la manière suivante :



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint Germain • Bâtiment l'Orion  
30, av. du général Leclerc 38200 VIENNE  
T +33 (0)4 74 48 64 71  
contact@scot-rivesdurhone.com

| PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES FONCTIONNEMENT SMRR 2021 ET 2022                 |                  |                |                  |  |                   |
|--|------------------|----------------|------------------|--|-------------------|
| DETAIL   | BP 2021          | CA 2021        | BP 2022          | EVOL BP21/22   | % Evolution 21/22 |
| PERSONNEL  | 295 962          | 218 437        | 276 200          |   | -6.67%            |
| ELUS   | 114 105          | 106 562        | 109 600          |   | -3.95%            |
| STAGIAIRES   | 6 000            | 0              | 4 200            |   | -30%              |
| FRAIS DE STRUCTURE   | 114 500          | 103 000        | 120 600          |   | 5.32%             |
| IMPREVUS   | 10 000           | 0              | 20 000           |   | 100%              |
| ETUDES SCOT<br>(Honoraires, veille écologique et communication et cotisations) | 82 724           | 37862          | 80 825           |   | -2.29%            |
| ETUDES GPRA<br>(honoraires et cotisations)                                     | 61 534           | 0.00           | 61 534           |   |                   |
| AMORTISSEMENTS   | 212 273          |                | 211 619          |   | -0.30%            |
| <b>TOTAL</b>   | <b>1 180 762</b> | <b>713 756</b> | <b>1 162 884</b> |  | <b>-1.5%</b>      |

Les principales recettes équilibrant les dépenses du SMRR (hors GPRA) seront liées à la cotisation des membres et aux excédents reportés. **Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, les élus du Bureau ont souhaité stabiliser la cotisation depuis 2019. Le bureau souhaite poursuivre sur cette même stabilité. La cotisation s'établira donc à 2,40 €/habitants.**

En 2021, le résultat de fonctionnement sera d'environ – 23 000 €. Ce qui correspond à l'orientation budgétaire fixée, qui est d'utiliser l'excédent pour maintenir les dépenses sans augmenter la cotisation. En effet, 506 000 € sont issus des excédents reportés de 2020, dans lesquels figurent 61 000 € d'excédents GPRA, pour des études en cours de réalisation. Le nouvel excédent reporté en 2022 sera d'environ 483 000€. Les efforts de réduction de l'excédent se poursuivront en 2022.

**Détail de la participation des EPCI aux recettes 2022 du SMRR :**

| EPCI                     | Cotisation Scot 2.40€ |
|--------------------------|-----------------------|
| CA Vienne Condrieu       | 219 787.20            |
| CC Entre Bièvre et Rhône | 164 126.40            |
| CC Porte de DrômArdèche  | 113 844.00            |
| CA Annonay Rhône Agglo   | 117 115.20            |
| CC Pilat Rhodanien       | 40 413.60             |
| CC Val d'Ay              | 14 320.80             |
| <b>Total</b>             | <b>669 607.20</b>     |

**Le budget d'investissement, est d'environ 750 000 €** ; il est principalement composé de 720 000€ environ de dépenses d'études nouvelles et de 23 775 € de report (communication, commencée en 2021 et qui se poursuivra en 2022).

**Les nouvelles dépenses prévues pour 2022 sont :**

| DETAIL NOUVELLES DEPENSES CHAPITRE 20 / 21 EN 2022                                    |                   |
|---|-------------------|
| 202 - Marchés immobiliers   | 25 000,00         |
| 202 - Etude friches   | 350 000,00        |
| 202 - Etude SLGRI   | 20 000,00         |
| 202 - Etude économique  | 25 000,00         |
| 202- autres études (transports, santé, stratégie de compensation environnementale,..) | 171 742,72        |
| 2041582- subv équipement versée au gfp de rattachement                                | 100 000,00        |
| 205- logiciels  | 5 000,00          |
| <b>total chapitre 20</b>  | <b>696 742,72</b> |
| 2182 - Matériel de transport  | 1 000,00          |
| 2183 - Matériel bureau et informatique  | 12 000,00         |
| 2184 - Mobilier   | 10 000,00         |
| <b>total chapitre 21</b>  | <b>23 000,00</b>  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>719 742,72</b> |

**Les principales recettes d'investissement 2022 sont :**

- le résultat d'investissement reporté (217 000€ environ),
- les amortissements (211 619 €),
- le FCTVA (44 846 €)
- Un virement de la section de fonctionnement (023 → 021) d'un montant d'environ 280 000 € est inscrit en prévision des études liées à la mise en œuvre du Scot et de son projet de territoire.

Le Président Philippe Delaplacette rappelle que, sur le volet fonctionnement, il est possible de maintenir la cotisation à 2,40€ sur la durée du mandat. Sur l'investissement, le SMRR offre un accompagnement des EPCI sur des sujets techniques et thématiques. De fait, il s'agit de dépenses « évitées » pour ces derniers. Concernant les reliquats de dépenses des études GPRA, à défaut d'engagement, le SMRR propose de reverser, selon la clé de répartition validée en 2020, le reliquat au EPCI. Le Président rappelle qu'il est aussi possible de le réinjecter dans l'étude Friche.

Thierry Kovacs rappelle que la Région est dans la dernière ligne droite dans l'approbation des budgets du CPER (hors volet infrastructure prévu en 2023). La question de l'étude sur la réouverture de la ligne fret

Beaurepaire/Saint-Rambert d'Albon. Dans le cadre du plan Etat Région, un projet de piste cyclable de Grenoble vers la Via Fluvia qui passerait par l'ancienne voie ferrée à l'Est dans la Bièvre (Rives – Beaurepaire) est remonté.

Sylvie Dezarnaud indique que 80 % de la ligne est située sur la CCPDA. Une rencontre avec P. Juvet a eu lieu en début d'année pour faire le point sur les transports. A ce stade, la position de la CCPDA semble être de privilégier une voie verte (le projet de remise en service de la ligne ferroviaire avait été estimé à plus de 5M€ il y a quelques années, sous réserve de trouver un opérateur ferroviaire local). Aujourd'hui, la remise en état semble très compliquée. Les acteurs économiques susceptibles d'être intéressés se sont retournés vers d'autres marchés. La Dauphinoise travaille maintenant avec une entreprise de fret routier. Sur l'Ex site Pichon, la nouvelle entreprise ne fait pas appel au rail. Est-ce encore pertinent de mettre des millions d'euros sur ce projet ?

Le Président Philippe Delaplacette rappelle que certains maires sont favorables à une voie verte. Le projet ferroviaire avait été porté dans le cadre du GPRA avec un modèle économique. Il nécessitait un déclassement de la voie et la recherche d'un opérateur ferroviaire. Or l'abandon de cette réflexion n'est pas sans conséquence. Il y a une réflexion de fond à avoir collectivement entre tous les EPCI concernés.

Thierry Kovacs rappelle qu'il reste quelques semaines pour la validation des crédits CPER. Si le projet de voie verte est découpé, il ne sera pas forcément possible de l'inscrire, pour Bièvre Isère, dans le CPER.

Sylvie Dezarnaud rappelle l'intérêt de se mobiliser tous ensemble. Le projet de voie verte n'obère pas forcément le projet ferroviaire.

## **2/ Présentation du bilan d'activité du SMRR 2021**

Les équipes du SMRR ont préparé le bilan d'activité du SMRR 2021. Ce qu'il faut retenir :

- Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 10 reprises
- Le Conseil Syndical du SMRR s'est réuni à 3 reprises
- Le comité technique s'est réuni à 8 reprises (dont 2 COTECH thématiques économie et énergie).
- Une nouvelle Vice-Présidente, Claudine Perrot-Berton a été élue lors du CS du 13/10/21

Un renouvellement des effectifs en 2021 (2 départs, 2 arrivées) :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Julien Lahaie)
- Un Adjoint de Direction chargé de mission SIG / économie / commerce / foncier (Cédric Lansou)
- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Adeline Menneron) – recrutée en octobre, arrivée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022
- Une secrétaire-comptable (Gaëlle Masson)

Le Bureau du SMRR a validé un plan de mandat, dès février 2021, qui fixe une feuille de route ambitieuse pour le développement des Rives du Rhône.

Le SMRR, comme prévu par la loi, émet des avis sur les documents d'urbanismes, les projets d'aménagements > 5000 m<sup>2</sup> et dans le cadre des autorisations d'urbanisme. Ainsi, en 2021, 28 avis ont été formulés dont 4 défavorables. Le SMRR a par ailleurs rendu un avis favorable sur le projet de SDAGE et de SAGE. En complément, les équipes du SMRR participent activement aux schémas et démarches portés par les EPCI :

- Démarche 3P de VCA
- Préparation des PLUI d'ARA, EBER, VCA
- Schéma de développement économique du Val d'Ay et de VCA
- Programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain
- PCAET et Stratégie alimentaire locale...

Parmi les événements marquants de l'année 2021, les études sur les friches et les lotissements de qualité ont mobilisé les équipes du SMRR pendant plusieurs mois, de même que l'analyse de l'occupation des

Sols. Deux démarches partenariales ont été engagées : sur la SLGRI avec le SMIRCLAID et sur la séquence ERC avec Rives Nature et le PNR du Pilat.

Concernant les actions de communication, une nouvelle agence, TBWA, accompagne le SMRR depuis septembre 2021 pour accélérer le déploiement des outils de communication, assurer une refonte de la charte graphique et du logo et proposer des outils de relation presse. En 2021, le SMRR a publié plusieurs communiqués de presse, assuré différentes interviews avec la presse régionale et organisé une conférence de presse mi-septembre.

Les actions en faveur de la protection de la biodiversité à l'échelle des Rives du Rhône se sont poursuivies :

- Mobilisation du réseau de veille écologique (réunion le 1<sup>er</sup> mars 2021)
- Territoire engagé pour la nature : labellisation du projet de centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelable
- Contrat Vert et Bleu : déploiement des outils de Rives Nature : plaquette, posters, ERC...
- Participation au Congrès Mondial de la Nature à Marseille avec Rives Nature, comme exemple de Territoire Engagé pour la Nature
- Présentation Rives Nature aux salons Pollutec 2021 et des maires du Rhône 2021

Les outils d'observation territoriale ont été mobilisés, au-delà de l'analyse de l'occupation des sols, dans le cadre du travail sur les vieilles forêts et pour l'étude sur les friches économiques du territoire.

Enfin, le SMRR a poursuivi en 2021 ses collaborations avec des partenaires extérieurs, en particulier dans le cadre des deux inter-scot de l'aire urbaine de Lyon et Drôme-Ardèche ainsi que dans le cadre des travaux, nombreux, de la Fédération des Scot (groupe de travail et préparation de la prochaine conférence des SCOT régionale).

### **3/ Les priorités du SMRR en 2022 : la mise en œuvre du ZAN**

Les équipes du SMRR proposent d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la loi climat & résilience à l'échelle des Rives du Rhône en déployant une boîte à outils tout au long de l'année 2022. 6 AXES seront traités :

#### **→ Observer :**

- Analyse dynamique des données INSEE (réflexion engagée avec l'inter-scot)
- Mise en place d'une méthodologie de calcul de l'artificialisation future dans les PLU(i) à partir de la BD OccSol en lien avec le ZAN
- Mise à jour de la Base de données Occsol tous les 3 ans contre un pas de temps de 5 ans actuellement afin de coller au mieux aux objectifs de la loi climat & résilience
- Etude sur les marchés immobiliers des Rives du Rhône, lancement début 2022
- Etude sur les modèles économiques territoriaux des Rives du Rhône, lancement au S1 2022

#### **→ Recycler :**

- Poursuite de l'étude sur le portefeuille de friches économiques des Rives du Rhône avec l'EPORA :
  - Sélection de la quinzaine de friches par les EPCI en janvier 2022
  - Délibération d'une convention d'étude SMRR/EPORA au T1 2022
  - Lancement d'un marché d'étude SMRR pour la réalisation d'étude de capacité et de programmation urbaine sur une quinzaine de friches prioritaires par les EPCI dans un premier temps
  - Lancement d'étude sur les historiques des sols par EPORA
  - Dossier de subvention ADEME pour les études
- AMO pour les EPCI pour préparer les futures réponses aux AAP Friches (EU, ETAT, Région, ADEME...)

#### **→ Densifier :**

- Etude sur les marchés immobiliers : avec zoom sur les potentiels de densification et les formes urbaines

- Réflexion à lancer sur la démarche BIMBY
- Etude de densification des zones d'activités économiques existantes : stage ou mission à envisager en 2022 avec les EPCI
- Recensement précis des potentiels dans les zones U des PLU : dents creuses, remembrements...

→ **Intensifier :**

- Réflexion à conduire, en lien avec les programmes Actions Cœur de Ville et Petites Villes de demain, sur l'intensification des usages à l'échelle des Rives du Rhône : partage de bonnes pratiques
- Etude (observation) sur la vacance et son évolution : programmée dans le cadre de l'étude sur les marchés immobiliers

→ **Renaturer :**

- Démarche pilote sur le volet EVITER / REDUIRE / COMPENSER co-portée par le SMRR et le Parc du Pilat
- Planification, à moyen terme et conformément à la loi climat et résilience des secteurs à enjeux pour l'ERC
- Bases de données : pelouse sèches, zones humides, carrés STOC, vieilles forêts à faire vivre et à actualiser en lien avec le réseau de veille écologique et portées par Rives Nature

→ **Désimperméabiliser :**

- Stage de longue durée (6 mois) à partir de Février 2022 sur le volet désimperméabilisation à l'échelle des Rives du Rhône
- Réalisation d'une boîte à outils pour les EPCI sur la désimperméabilisation : de la planification aux projets opérationnels
- Analyse des financements de l'agence de l'eau
- Lancement d'une étude, dès le T1 2022, sur l'opportunité du portage de la SLGRI par le bloc local avec le SMIRCLAID
- Réactivation du réseau des acteurs de l'Eau du SMRR

**Concernant l'étude sur les marchés immobiliers** qui sera lancé d'ici fin février : il s'agira de qualifier/quantifier l'offre et la demande depuis 2015 ainsi que les perspectives du marché immobilier à l'échelle des rives du Rhône.

Charles Zilliox suggère, pour cette étude, de se baser sur la trame urbaine du Scot approuvé. Il observe une pression forte sur le monde rural avec une raréfaction importante ces derniers mois des disponibilités foncières.

Thierry Kovacs s'interroge sur la volonté politique des élus. Certains construisent, d'autres non ou moins. Les retards observés sur certains territoires sont imputables à des retards pris dès les années 80/90, alors qu'au même moment d'autres agglomérations (Villefranche, Bourgoin...) étaient déjà engagées dans des programmes de construction importants. Actuellement, plus de 1000 nouveaux logements sont programmés ou déjà engagés sur le territoire de VCA pour les prochaines années.

Sylvie Dezarnaud indique que l'analyse des besoins sociaux conduite à l'échelle d'EBER a montré que le territoire répondait à 2,5 x la demande. Mais l'étude a aussi montré un besoin important pour le logement intermédiaire.

**Concernant la démarche BIMBY :**

Charles Zilliox indique que des problèmes liés à la densification anarchique peuvent se faire jour et questionne les problématiques des dimensionnements des réseaux qui ne sont pas adaptés à ces nouvelles constructions dans certains quartiers.

Thierry Kovacs s'interroge sur les outils permettant de réguler les constructions dans les jardins et les divisions parcellaires non encadrées (qui peuvent être source de nuisances importantes dans les quartiers anciens où les accès sont contraints) : quels outils et procédures réglementaires mobiliser pour adapter les PLU ?

Concernant l'étude à venir sur les enjeux de désimperméabilisation, Thierry Kovacs informe le Bureau qu'un test a été réalisé à Vienne sur des cours d'école avec l'objectif de solliciter des subventions de l'Agence de l'Eau. Malheureusement les demandes techniques de l'agence étaient trop importantes, ce qui a eu pour conséquence de faire bondir le budget global de l'opération.

#### **4/ Point d'avancement du Schéma d'Accueil des Entreprises du Val d'Ay**

L'étude conduite en régie par les équipes du SMRR se poursuit :

- Élaboration de bases de données sur le tissu économique du Val d'Ay au format SIG à partir de retours des élus communaux.
- T1 2022 : rédaction du diagnostic du SAE.
- T1 2022 : présentation du diagnostic à la CC Val d'Ay et ateliers de travail sur le futur plan d'action.

#### **5/ Avis sur un projet commercial à Saint-Clair (07), Ensemble commercial de plus de 1000m<sup>2</sup>**

Le SMRR a réceptionné, de la part des équipes d'Annonay Rhône Agglomération, un projet de PC commercial sur la commune de Saint-Clair pour lequel le Bureau doit délibérer :

- Présentation de la nature du projet :
  - Création d'un bâtiment à vocation commerciale de loisirs sur la commune de Saint-Clair.
  - Nouveau bâtiment situé au Nord d'un bâtiment existant avec la même activité.
  - Création de 963 m<sup>2</sup> de surface commerciale de loisirs (équivalent surface de vente) et de 305 m<sup>2</sup> d'entrepôt.
  - Aucune qualité architecturale. Intégration de quelques panneaux photovoltaïques sur le toit et en ombrières sur parking (obligation légale).
- Contexte du projet :
  - Projet situé en périphérie de Saint-Clair, sur un axe de flux, hors des secteurs préférentiels identifiés au Scot.
  - Projet commercial déjà déposé en septembre 2021. Avis défavorable du Scot et retrait du permis par le porteur de projet.
  - Premier bâtiment avec PC déposé juste avant l'approbation du Scot (projet incompatible mais Scot non opposable à l'époque).
- Proposition d'avis :
  - Projet qui constitue une extension du premier. Doit être considéré comme un ensemble commercial de plus de 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente. Une saisine automatique de la CDAC devrait être obligatoire malgré les affirmations contraires du porteur de projet.
  - Nécessité de modifier le CERFA du PC pour prendre en compte les surfaces commerciales existantes sur le premier bâtiment.
  - Projet sans aucune qualité architecturale, qui n'apporte aucune plus-value au paysage et qui se contente du minimum en terme d'EnR ou de végétalisation.

- Projet situé sur un axe de flux et en périphérie (secteur non identifié au DAAC). Va à l'encontre des objectifs fixés pour le commerce dans le Scot, mais aussi dans la stratégie d'Annonay Rhône Agglo (PLUiH et travail avec D. Lestoux).
- Risque très élevé de déstabilisation du commerce de centre bourg des communes proches (notamment Boulieu-lès-Annonay, Saint-Clair et le Nord d'Annonay). Une fois ce projet construit, risque très fort de mutation des bâtiments vers du commerce plus traditionnel (supermarché, commerces de bouche,...).

**Délibération du Bureau (2022/01) : Proposition d'avis défavorable adopté à l'unanimité des membres du Bureau avec proposition de de saisine de la CDAC.**

## **6/ Présentation du projet de Schéma Régional Eolien élaboré fin 2021 par la DREAL**

A la demande de la Ministre de l'Environnement, les Préfets de Région ont été chargé d'élaborer, en quelques mois, des schémas régionaux de développement éoliens. Ces derniers seront proposés à la concertation des élus locaux dans les prochaines semaines.

La méthodologie utilisée par l'Etat pour l'élaboration de ces cartographies repose sur une analyse multicritère des impacts possibles des éoliennes sur le territoire en prenant notamment en compte :

- La proximité du tissu habité
- Les contraintes environnementales et de biodiversité
- Les contraintes aériennes et de sécurité civile
- Les couloirs de vent et les effets météorologiques

La carte de synthèse proposée à l'échelle AURA montre que les espaces sans contraintes pour les implantations futures d'éoliennes sont très limités, quasi-absents à l'échelle des Rives du Rhône et surtout concentré en Allier et dans les montages du Sud Ardéchois.

Les équipes du SMRR ont sollicité les services de l'Etat pour l'obtention des cartes détaillées et à des échelles plus lisibles, demande restée sans réponse à ce stade.

## **7/ Présentation de l'avancement de la pré-cartographie des vieilles forêts Forêts Anciennes & matures et des suites à donner**

- Rappel de la démarche :
  - Réalisation d'une cartographie des forêts anciennes à partir des cartes d'Etat Major, d'orthophotos historiques et de la BD OccSol (près de 700 ha identifiés).
  - Réalisation d'une pré-cartographie des forêts matures potentielles (près de 900 ha identifiés).
  - Réalisation d'une pré-cartographie des vieilles forêts potentielles par croisement des vieilles forêts et forêts matures potentielles (530 ha).
- Suite du projet :
  - Présentation des données au réseau de veille écologique et à un comité technique de spécialistes de la forêt (CBN-MC, LPO, FRAPNA, CRPF, ONF, chartes forestières) au T1 2022.
  - Mise en place d'une méthodologie pour réaliser des inventaires terrains dans les prochaines années en s'appuyant sur la pré-cartographie.
  - Mise en place d'actions pour permettre la protection de ces milieux : identification et classement spécifique dans les PLU(i), visites terrain avec élus et techniciens, actions de protections avec les partenaires,...

## **8/ Présentation de l'avancement de la Démarche E.R.C SMRR/Parc du Pilat**

- 5 EPCI Rencontrés sur la partie SMRR : EBER, CCPIR, VCA, ARA et CCPDA. Un point d'avancement est prévu la semaine prochaine avec le PNR Pilat et EcoMed. Le COFIL de restitution sera organisé au cours du premier trimestre 2022.
- Peu de projets soumis à la séquence ERC depuis 2014... (d'où un besoin important de la part des techniciens et des élus)
- ...mais des évolutions réglementaires rapides qui vont accélérer le nombre de dossiers dans les prochaines années (plusieurs projets en cours sur VCA, Vignes, et sur ARA, zones économiques).
- Un enjeu à planifier la séquence ERC conformément à la loi climat et résilience

Le SMRR participe activement à la démarche portée par le CD26 sur l'ERC. Le Président Philippe Delaplacette a participé à un COFIL de la démarche mi-décembre. Constat : à ce stade, ce sont surtout les techniciens qui décident et les élus semblent être relativement absent. Plusieurs départements (26, 38) veulent lancer prochainement des opérateurs de compensation mais à des échelles départementales, pas toujours cohérentes avec notre territoire SCOT et avec les enjeux de biodiversité.

## **9/ Préparation du rendez-vous avec le nouveau Sous-Préfet coordonnateur de Vienne – Mardi 18 janvier 2022**

Le Président Philippe Delaplacette, accompagné de Thierry Kovacs ont prévu de rencontrer le Sous-Préfet coordonnateur du SCOT le 18 janvier prochain. Parmi les points à l'ordre du jour :

- Présentation rapide du SCOT Approuvé : enjeux de mise en compatibilité des PLU et des cartes communales
- Application du ZAN : présentation de la boîte à outils du SMRR
- Etude friches et futurs AAP
- PAPI (alertes SIRRA) et SLGRI : présentation de l'étude d'opportunité d'un portage par le bloc local : SMRR/SMIRCLAID
- E.R.C et actions en faveur de la biodiversité
- Schéma Régional éolien
- RN7 : suite à donner à l'étude ETAT
- Projet Saint-Clair du Rhône

### **Echanges divers :**

Simon Plénet interroge les élus du Bureau, avec Charles Zilliox au sujet des futurs contrats LEADER à l'échelle régionale. En effet, la région Auvergne Rhône-Alpes a écrit au GAL actuel en charge du portage des Leaders pour leur indiquer que les prochains contrats seront limités à 12 (1 à l'échelle de chaque département).

Actuellement, 3 programmes Leader existent sur le SMRR : Drôme des collines (CCPDA), Parc du Pilat (CCPIR) et Ardèche Verte (ARA, CC Val d'Ay). Les élus s'interrogent : faut-il réfléchir à l'échelle du Scot des Rives du Rhône, territoire de projet déjà existant et organisé ?

A priori, la région AURA souhaiterait des regroupements d'environ 250 000 hab et 9 EPCI. L'appel à projet aura lieu en mars.

Thierry Kovacs et Sylvie Dezarnaud proposent de se renseigner et d'aller chercher des infos à la Région.

Le Président Philippe Delaplacette clôture le Bureau, autour de la traditionnelle Galette des Rois à 11h15.